

de plus vu qu'elle a le cœur sec, dans ses réponses à la démarche que votre famille m'a imposée à l'époque de Pâques et dans laquelle, avec l'aide de Dieu, j'avais réussi à toucher un moment cette âme rebelle. Cette absence de sentiments est surabondamment démontrée par la rareté de la correspondance de Constance Daymer et par les lettres mêmes que vous avez chez vous. Qu'est devenue sa vie isolée et indépendante à Lyon? Je crois que Dieu ménage de grandes chutes à l'orgueilleux qui veut aller à l'aventure hors des voies qu'il lui a tracées.

Si Constance Daymer est encore servante, la dame chrétienne chez laquelle elle est entrée a dû lui donner le couvert que vous lui procuriez ici ; elle a pu la préserver des séductions du monde. Mais vous convient-il, à vous qui n'êtes pas un jeune homme insignifiant, mais un riche commerçant, influent dans le pays, revêtu des honneurs, municipaux, d'aller compromettre votre dignité, celle de la commune que vous représentez, dans une démarche auprès de M^{me} Malleval, à qui vous redemanderez sa domestique? Laissez cela à un valet.

Dans l'une et l'autre alternative, il y aura des obstacles matériels, que Constance Daymer ne pourrait renverser qu'avec la meilleure volonté de vous suivre. Domestique, il serait peu délicat qu'elle quittât sa place d'une heure à l'autre ; ouvrière en confections, elle aura des travaux, peut-être des marchandises, des machines et un sacrifice d'argent subi par vous lèverait à peine l'objection.

Enfin, si elle vous suit, la laisserez-vous aller seule? L'accompagnerez-vous? Que diront vos hommes, qui vous rencontreront peut-être en route? Que dira la commune, en voyant M. ternaire avec son élégante fugitive? Quelle situation vous sera faite par cette esclandre, si Constance Daymer persiste dans son refus?

Et enfin, mon cher ami, quelle situation, si elle n'y persiste pas? Vaine, légère, dénuée de sentiments ; voilà ce qu'en mon âme et conscience, j'ai dû écrire plus haut, à mon grand regret. Est-ce sur cette recommandation que vous épouseriez une fille? Faisant même abstraction de ce jugement, est-il contestable que